

Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite

Compléments aux Questions retraite et solidarité n°2

« Les Français et leur retraite : connaissance, inquiétude et attachement »

Caisse des Dépôts – Direction des retraites et de la solidarité
Laurent Soulat

Mai 2013

1. Introduction

Ce document a pour objet d'apporter un complément à la première exploitation des réponses de l'enquête de la Caisse des Dépôts *Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite* présentée dans le numéro 2 de *Questions retraite et solidarité (QR&S n°2, Arrondel, Masson et Soulat, 2013)*. Trois points sont explorés : l'évolution de l'inquiétude en fonction de l'âge, la comparaison entre les souhaits et les anticipations de réformes, la tolérance à l'allongement de la durée d'activité et à la hausse des cotisations suivant plusieurs scénarios¹.

Les premiers résultats, présentés dans *QR&S n°2*, reposent sur la construction d'indicateurs synthétiques. Les Français auraient plutôt une bonne connaissance générale du système de retraite et du contenu de la réforme de 2010. Leur connaissance particulière sur leurs droits personnels à pension apparaît cependant plus limitée mais celle-ci s'améliore à l'approche de la retraite. L'apport d'information (comme le relevé de situation individuelle) améliore la connaissance de manière significative. Les Français sont par ailleurs relativement inquiets quant à l'avenir du système de retraite et quant au montant de leur pension à venir. Ils témoignent d'un fort attachement au système de retraite actuel, y compris les plus jeunes. Enfin, ils s'attendent à une réforme dans les prochaines années. Les réformes systémiques recueillent moins de suffrages que des changements «paramétriques». Parmi ces derniers, les mesures d'allongement de carrière semblent les mieux acceptées.

¹ Cette enquête est le fruit d'une collaboration entre la Caisse des Dépôts, Luc Arrondel et André Masson (CNRS-PSE) et Hector Calvo (Université de Southampton), avec le soutien de l'Institut CDC pour la recherche.

Nous remercions tout particulièrement Luc Arrondel, Isabelle Bridenne et André Masson pour leurs commentaires et leurs nombreuses suggestions qui ont grandement contribué à améliorer cette note.

Dans le cadre de ce travail, nous réinvestiguons des résultats établis dans QR&S n°2 et exploitons les réponses à de nouvelles questions² non encore analysées (voir les annexes)³. Afin de mettre en évidence les différences par âge sur les trois points complémentaires, l'analyse se fonde, en termes méthodologiques, sur la présentation de statistiques descriptives par âge détaillé, avec une séparation entre les retraités et les non-retraités. A ces éléments s'ajoutent des focus sur des âges proches du départ afin d'identifier des situations spécifiques. La significativité des statistiques présentées et les effets par âge sur les variables étudiées sont systématiquement vérifiés à l'aide des techniques économétriques⁴. Nous ne cherchons pas ici à mettre en évidence des particularités à un âge donné (pics ou creux à un âge sur les graphiques), particularités qui la plupart du temps ne sont pas significatives, mais à identifier des tendances au cours de périodes de la vie.

Le premier complément présenté dans le cadre de la présente note porte sur **l'examen des deux indicateurs synthétiques d'inquiétude** (cf. QR&S n°2) **par tranche d'âge plus fine** afin de vérifier si les plus jeunes sont réellement plus inquiets que les plus âgés. L'inquiétude relative à l'égard du système de retraite est stable aux différents âges pour les actifs. Pour les personnes ayant déjà pris leur retraite, elle est plus faible. L'inquiétude relative à l'égard des droits personnels à pension semble quant à elle se modifier avec l'arrivée en deuxième partie de carrière.

Le deuxième complément est consacré à **la comparaison entre les réformes souhaitées et les réformes anticipées par les Français** en termes d'allongement de carrière, d'augmentation de l'âge de départ, d'augmentation des cotisations et de baisse relative du niveau des pensions. Les Français seraient plus nombreux à soutenir un allongement de la durée d'activité et/ou une élévation de l'âge de départ. Mais ils anticipent presque autant une hausse des cotisations ou une baisse des pensions ; en outre, les anticipations d'allongement de la durée d'activité et d'augmentation de l'âge légal diffèrent selon les âges.

Le troisième complément cherche à **explorer des pistes d'ajustement du système actuel**, les Français se montrant attachés à ce système (cf. QR&S n°2). Il est centré sur leur propension à adhérer à des variations de deux paramètres d'ajustement relatifs à ceux étudiés dans les abaques du 11^{ème} rapport du COR (décembre 2012) : l'allongement de la durée d'activité et l'augmentation des taux de cotisation. La sensibilité d'adhésion à ces ajustements est étudiée suivant plusieurs scénarios de contreparties proposées. Dans l'ensemble, l'allongement de la durée d'activité semble préféré à une hausse des cotisations. L'adhésion des Français à l'allongement de la durée d'activité et le nombre d'années supplémentaires qu'ils sont disposés à assurer sont très proches, quelle que soit la contrepartie envisagée. Les Français sont en outre d'autant plus disposés à supporter une hausse des cotisations que la contrepartie présente un intérêt pour leurs droits personnels à la retraite. Enfin, la moitié des personnes en activité est favorable à une non-revalorisation du montant des pensions afin d'éviter une hausse des cotisations.

² Pour plus de détails sur l'ensemble des questions posées, le questionnaire est disponible sur le site internet <https://www.cdc.retraites.fr/> à la rubrique *Etudes et publications*.

³ Le questionnaire est composé de presque 150 questions. L'enquête a été réalisée par TNS-Sofres du 10 septembre au 12 octobre 2012 auprès d'un échantillon représentatif de la population française composé de 2 776 personnes de 18 ans et plus, dont 2 000 personnes communes avec l'enquête PAT€R. Pour plus de détails sur la description des données de l'enquête, voir l'annexe 1 de QR&S n°2.

⁴ Un ensemble de variables de contrôle est introduit dans les modèles empiriques et les effets significatifs sont présentés dans les tableaux des annexes 2 et 3.

2. Les jeunes sont-ils vraiment plus inquiets que leurs aînés ?

On entend parfois dans le débat public l'idée selon laquelle « les jeunes seraient inquiets ou plus inquiets que les autres générations quant à l'avenir du système de retraite ou à sa pérennité », sans que les classes d'âges concernées soient toujours bien définies. De la même manière, les jeunes seraient inquiets quant à la réduction ou à la disparition de leurs droits futurs à percevoir une pension.

Les indicateurs synthétiques présentés dans *QR&S* n°2 montrent effectivement que l'inquiétude est relativement plus faible pour les générations plus âgées, principalement pour les personnes déjà à la retraite. Toutefois, les regroupements d'âges pourraient cacher des différences marquées entre la génération la plus jeune et des cohortes plus âgées. C'est pourquoi on s'est intéressé à la proportion des personnes inquiètes par tranche d'âge plus fine et on a souhaité déterminer les âges pivots à partir desquels cette proportion commence à diminuer sensiblement.

Dans l'ensemble, les Français apparaissent relativement inquiets à l'égard de l'évolution du système de retraite et sa pérennité : 74 % des personnes interrogées sont globalement inquiètes ou très inquiètes. De la même manière, 52 % des Français sont relativement inquiets à l'égard de l'évolution de leurs propres droits⁵.

Les personnes à la retraite tendent à être moins inquiètes à l'égard du système. Toutefois, si la proportion de personnes inquiètes à l'égard du système diminue avec l'âge, il s'agit d'un effet de composition lié aux retraités ; cette proportion, pour les seuls actifs, n'est pas sensiblement différente selon les âges (graphique 1).

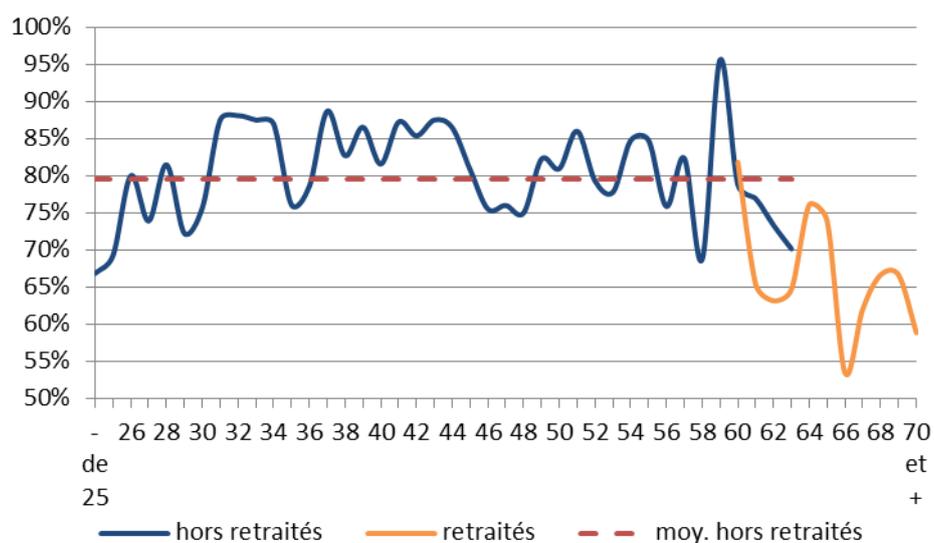
S'agissant de l'inquiétude relative à l'évolution de leur propre retraite, les retraités percevant déjà leur pension tendent assez logiquement à être moins soucieux. Concernant les seuls actifs⁶, la proportion de Français inquiets pour leur propre retraite commence à diminuer à partir de la quarantaine : ils sont 65 % pour les 18 à 40 ans contre 59 % pour les 41 ans et plus (graphique 2). Ce résultat est la conséquence de deux effets complémentaires. D'une part, à mesure que la personne se rapproche de l'âge de la retraite, l'incertitude sur le niveau de sa pension future décroît. D'autre part, avec l'entrée en deuxième partie de carrière⁷, l'individu est a priori mieux renseigné, non seulement sur sa situation familiale et patrimoniale, mais également professionnelle et ses perspectives de carrières, ce qui pourrait expliquer cette réduction de l'inquiétude à l'égard de ses droits.

⁵ Les questions prises en compte dans la construction des deux indicateurs d'inquiétude ne sont pas directement comparables entre elles : celles servant à construire l'indicateur d'inquiétude à l'égard du système portent sur les évolutions anticipées du système en général, celles prises en compte dans l'indicateur d'inquiétude à l'égard des droits personnels sont liées aux anticipations de sa propre pension.

⁶ Dans cette note, les termes « actifs », « personnes en activité » ou en « âge de travailler » désignent l'ensemble des personnes qui ne sont pas à la retraite, par opposition aux retraités. Toutefois, tous les non retraités ne sont pas en activité : certains peuvent être étudiants, d'autres tout simplement sans emploi et n'en recherchant pas.

⁷ Les périodes d'activités de « première partie », « deuxième partie » et « troisième partie » de carrière désignent les phases de l'activité professionnelle généralement utilisées en ressources humaines. Elles correspondent respectivement à la tranche d'âge allant de l'entrée sur le marché du travail à 35-40 ans (selon les travaux), et correspondant à la première phase de la vie professionnelle ; celle de 35-40 ans à 50-55 ans ; et enfin celle de 50-55 ans au départ en retraite, correspondant aux séniors.

Graphique 1 : Proportion de personnes inquiètes quant à l'évolution du système de retraite

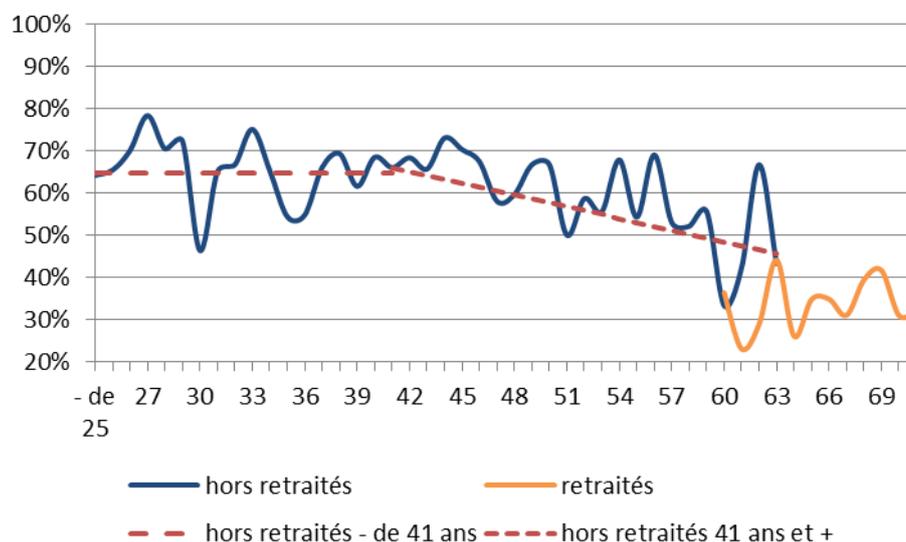


Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012 ; indicateur synthétique d'inquiétude relative à l'évolution du système de retraite, QR&S n°2 (Arrondel, Masson, Soulat, 2013).

Lecture : 76 % des personnes âgées de 30 ans sont inquiètes ou très inquiètes quant à l'évolution du système de retraite.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l'âge de 63 ans ; les 18 retraités de moins de 60 ans ne sont pas représentés.

Graphique 2 : Proportion de personnes inquiètes quant à l'évolution de leurs droits personnels à la retraite



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012 ; indicateur synthétique d'inquiétude relative à l'évolution des droits à la retraite, QR&S n°2 (Arrondel, Masson, Soulat, 2013).

Lecture : 46 % des personnes âgées de 30 ans sont inquiètes ou très inquiètes quant à l'évolution de leurs propres droits à la retraite.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l'âge de 63 ans ; les 18 retraités de moins de 60 ans ne sont pas représentés. Par ailleurs, les actifs de 41 ans et plus ont une probabilité significativement plus faible d'être inquiets à l'égard de leurs droits que les plus jeunes, et pour les seuls actifs de 41 ans et plus, cette probabilité décroît avec l'âge.

3. Une comparaison entre les réformes souhaitées et les réformes anticipées

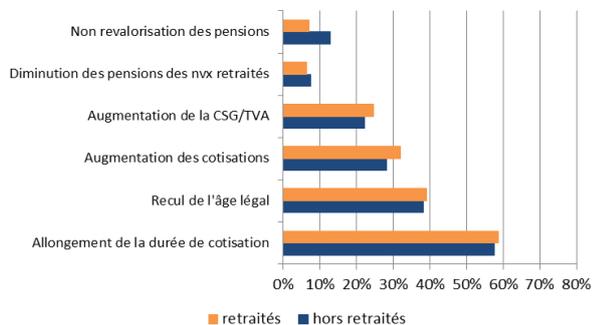
Les Français sont attachés au système actuel de retraite et privilégient, en matière de réformes, l’allongement de la durée d’activité et l’élévation de l’âge de départ (graphique 3).

3.1. Des souhaits et des anticipations qui convergent

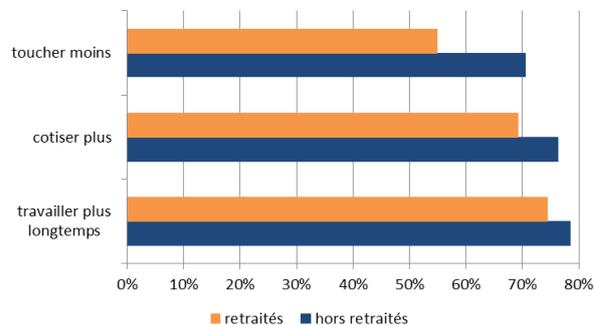
Etant données les différentes possibilités envisageables, les Français préfèrent travailler plus longtemps que voir leur taux de cotisation augmenter ou le montant relatif de leur pension baisser dans les prochaines années. En ce qui concerne leurs anticipations de mesures à venir, ils s’attendent plutôt à une modification de chacun de ces trois paramètres (graphique 4). Ainsi, les seules personnes en activité estiment la probabilité d’augmentation de la durée d’activité en moyenne à 78 %, la probabilité d’une hausse des cotisations à 76 %, et la probabilité de baisse du montant de la pension à 71 %. Quant aux retraités, ils anticipent moins une baisse de pension (55 %) qu’une hausse des cotisations ou un accroissement de la durée d’activité (autour de 70 %).

Les personnes ayant une bonne connaissance générale du système de retraite (cf. indicateur 1 de QR&S n°2) tendent à davantage anticiper une hausse de la durée d’activité et une hausse des cotisations. L’anticipation par les Français d’une hausse des cotisations ou d’une baisse de la pension diminue avec leur âge.

Graphique 3 : Les mesures préférées pour préserver le système actuel (trois réponses possibles sans ordre de priorité)



Graphique 4 : Probabilité d’anticipation de mesures dans les prochaines années



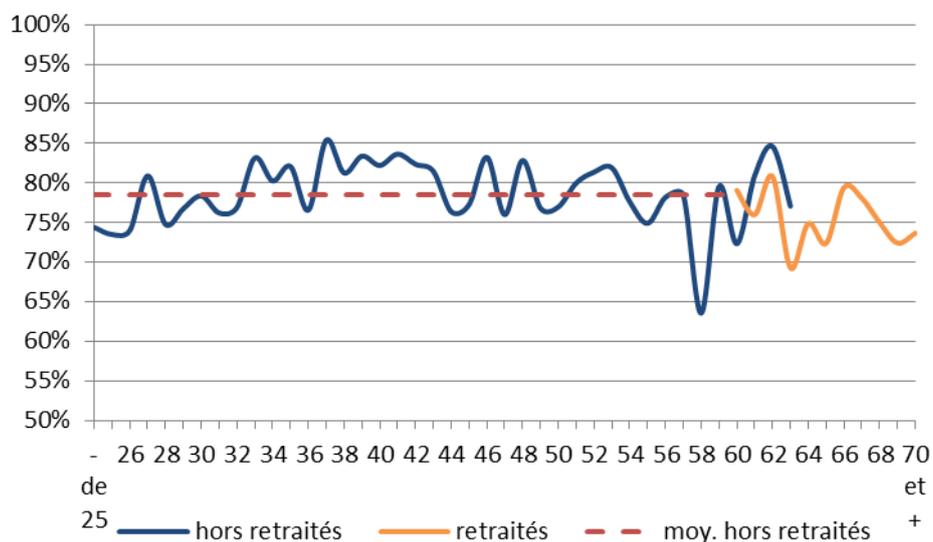
Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l’égard de la retraite, 2012 ; QR&S n°2 (Arrondel, Masson, Soulat, 2013).

Lecture : 59 % des personnes à la retraite choisissent l’allongement de durée de cotisation (sans modification de l’âge légal) pour préserver le système actuel (graphique de gauche) ; les personnes en activité pensent, en moyenne, que la probabilité que soient prises dans les prochaines années des mesures les conduisant à travailler plus longtemps est de 78 % (graphique de droite).

3.2. Une anticipation forte de l'augmentation de la durée d'activité quel que soit l'âge

Toutes les classes d'âges anticipent une augmentation de la durée d'activité à plus de 75 %, sans différence significative (graphique 5).

Graphique 5 : Probabilité d'anticipation de l'augmentation de la durée d'activité



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : les personnes âgées de 30 ans pensent en moyenne que la probabilité de travailler plus longtemps dans les prochaines années est de 78 %.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l'âge de 63 ans ; les 18 retraités de moins de 60 ans ne sont pas représentés.

3.3. Les anticipations de l'augmentation de l'âge légal

Concernant la probabilité d'une hausse de l'âge légal de la retraite (âge minimum de départ à la retraite), deux séries de questions étaient posées :

- la première sur l'horizon d'une augmentation de l'âge légal au-delà de 62 ans⁸ : d'ici 5 ans, d'ici 10 ans et, pour les personnes n'étant pas à la retraite, d'ici leur départ ;
- la seconde (qui suit immédiatement la précédente) sur le nombre d'années concernant la hausse de l'âge légal de la retraite à l'horizon de 10 ans : de 2 ans et de 5 ans.

Etant donné le nombre de questions déjà important dans le questionnaire, le nombre de possibilités offertes pour ces deux questions a été limité⁹.

⁸ La question précise explicitement qu'il s'agit d'une augmentation de l'âge de départ au-delà de 62 ans (question D55). Même si la question suivante (question D56) sur le nombre d'années d'allongement, ne réprecise pas qu'il s'agit d'une augmentation au-delà de 62 ans, on peut supposer que les répondants le comprenaient comme tel, sans toutefois totalement pouvoir écarter l'ambiguïté. De plus, les personnes interrogées ont une bonne connaissance de la réforme de 2010 (cf. QR&S n°2), allant plutôt dans le sens d'une augmentation au-delà de 62 ans.

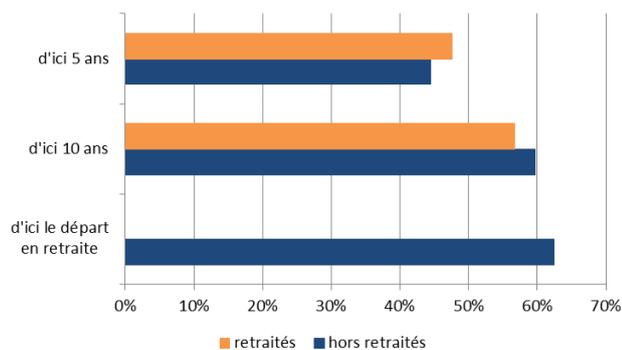
⁹ Pour plus de détails sur les questions, voir l'annexe 1.

Les Français pensent que l'âge légal a une probabilité de 45 % d'augmenter d'ici 5 ans et de 59 % d'ici 10 ans (graphique 6).

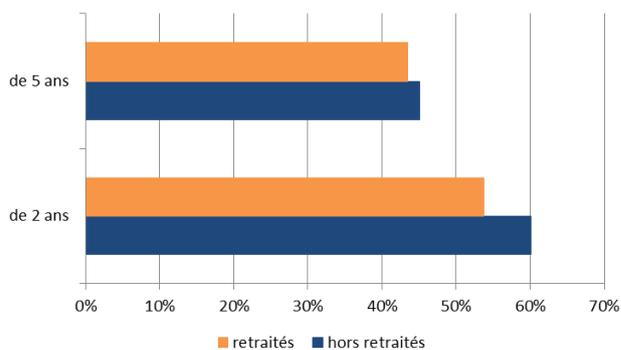
S'agissant de l'ampleur du décalage de l'âge légal de départ en retraite, les Français, quel que soit leur âge, anticipent plutôt un recul de 2 ans d'ici 10 ans (graphique 7).

Pour les seules personnes en âge de travailler (hors retraités), celles-ci anticipent que cet âge légal a, en moyenne, une probabilité de 62 % d'être reculé au-delà de 62 ans d'ici leur départ (graphique 6). Alors que les personnes en deuxième partie de carrière (après 45 ans) s'attendent davantage que les plus jeunes à une augmentation de l'âge de départ légal d'ici 5 ou 10 ans, elles pensent moins probable cette hausse d'ici leur départ que les plus jeunes (graphique 8). Ce résultat peut s'expliquer par le fait que plus le départ à la retraite est proche, plus la probabilité qu'un recul de l'âge légal intervienne d'ici là est faible. En outre, on peut penser que les plus jeunes tendent à anticiper une hausse de l'âge légal d'ici leur départ plutôt au-delà de 10 ans.

Graphique 6 : Probabilité que l'âge légal de départ à la retraite augmente au-delà de 62 ans



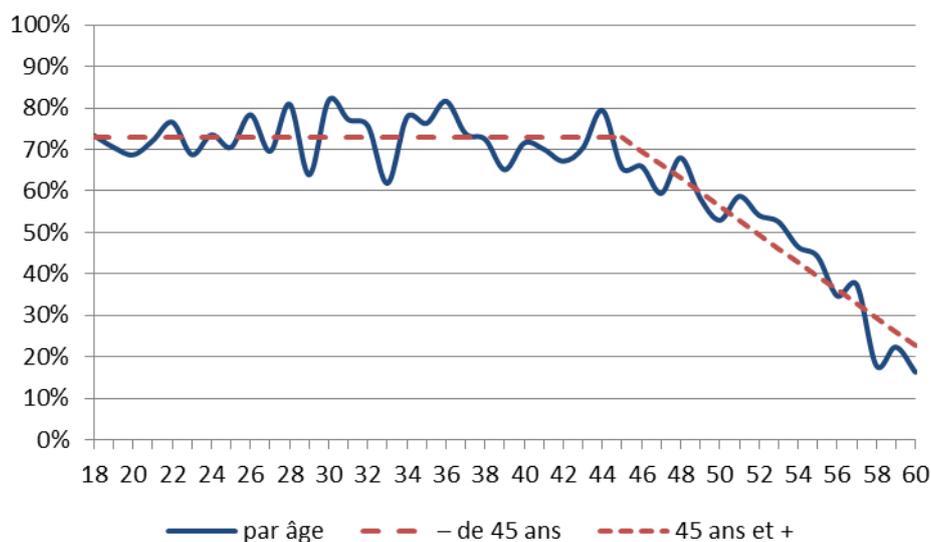
Graphique 7 : Probabilité que l'âge légal augmente d'ici 10 ans... ?



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : pour les personnes en activité, la probabilité moyenne que l'âge de départ augmente au-delà de 62 ans d'ici 5 ans est de 44 % et de 48 % pour les personnes à la retraite (graphique de gauche) ; pour les personnes en activité, la probabilité moyenne que l'âge de départ augmente de 2 ans d'ici 10 ans est de 60 % et de 54 % pour les personnes à la retraite.

Graphique 8 : Probabilité que l'âge légal augmente au-delà de 62 ans d'ici le départ en retraite (hors retraités)



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : les personnes âgées de 45 ans pensent que l'âge minimum de départ a 66 % de chances d'augmenter au-delà de 62 ans d'ici leur départ en retraite.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus n'ont pas été représentées. Par ailleurs, la probabilité que l'âge légal augmente d'ici le départ en retraite est significativement plus faible pour les 45 ans et plus par rapport aux plus jeunes (une segmentation pour un âge inférieur n'explique pas significativement la probabilité répondue, toutes choses égales par ailleurs).

4. Une forte préférence pour le présent : des sensibilités à l'allongement ou à la hausse des cotisations suivant plusieurs contreparties différentes

Nous cherchons ici à voir si la capacité des Français à adhérer aux évolutions du système de retraite et à les soutenir dépend de la garantie et de la lisibilité que ce système leur offre en contrepartie sur leur pension future.

La sensibilité d'adhésion à des ajustements d'allongement de durée d'activité ou de hausse des cotisations est étudiée suivant plusieurs scénarios de contreparties (tableau 1). Une base de deux types de contreparties (non symétrique) est proposée : soit pour équilibrer financièrement le système (contrepartie avec une dominante collective), soit pour bénéficier d'un taux de remplacement « élevé », au moins égal à 80 % (contrepartie avec une dominante assurant un certain niveau de droits personnels). Des scénarios complémentaires viennent s'ajouter à cette base, selon les mesures. Pour l'allongement de la durée d'activité, les scénarios complémentaires concernent la variation de pension à laquelle les Français seraient prêts à renoncer pour partir un an plus tôt ou qu'ils exigeraient pour reporter leur départ d'un an. Enfin, l'impact de la perception d'une hausse des cotisations est examiné selon la façon dont elle est perçue : plutôt comme une perte de revenu immédiat, c'est-à-dire comme un « prélèvement obligatoire » de nature socio-fiscale, ou plutôt comme une garantie supplémentaire d'un revenu futur de remplacement, c'est-à-dire plutôt comme une « prime d'assurance » (Pestieau P., 2003) ?

L'ensemble des mesures et l'ensemble des scénarios n'ont donc pas pu être étudiés ici, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, étant donné le nombre important de questions déjà présentes dans le questionnaire et les objectifs visés par cette enquête¹⁰, tous les scénarios envisageables n'ont pas été traduits en questions. Par exemple, le questionnaire ne contient pas d'interrogation sur une hausse des cotisations afin d'équilibrer financièrement le système. D'autre part, certaines questions sont plus complexes à exploiter et à interpréter, comme le pourcentage de hausse de cotisations accepté (sans augmentation de l'âge de départ) afin de bénéficier d'un taux de remplacement « élevé ». Les résultats de ces questions ne sont par conséquent pas présentés dans ce document.

Dans l'ensemble, l'allongement de la durée d'activité semble préféré à une hausse des cotisations, les Français percevant largement cette hausse comme un prélèvement obligatoire et donc une baisse immédiate du revenu. L'adhésion des Français à l'allongement de la durée d'activité et le nombre d'années supplémentaires qu'ils sont disposés à assurer sont très proches quelle que soit la contrepartie envisagée : que ce soit pour équilibrer financièrement le système ou pour bénéficier d'un taux de remplacement « élevé ». Néanmoins, un peu plus de la moitié des Français en activité serait disposée à supporter une hausse des cotisations pour bénéficier d'un niveau de droits à la retraite plus élevé. Enfin, 50 % des personnes en activité sont favorables à une stagnation du montant des pensions (ce qui impliquerait non indexation sur les prix) afin d'éviter une hausse des cotisations.

¹⁰ L'enquête vise à répondre à plusieurs objectifs dans le cadre d'un programme de recherche : faire un état des lieux des relations entre les générations au sujet du système de retraite en France ; étudier les attentes et les perceptions des Français vis-à-vis de la et de leur retraite ; et en complément à l'enquête en panel *PATÉR*, analyser les mécanismes d'anticipation de long terme en matière de retraite. Les sensibilités à des modifications de mesures suivant différentes contreparties ont également pour but de calculer des préférences pour le présent. Pour plus de détails sur les objectifs poursuivis, voir *QR&S* n°2.

Tableau 1 : Ensemble des scénarios des contreparties proposées à une variation de la durée d'activité ou à une variation des cotisations

Scénarios	Modification de la durée d'activité	Modification des cotisations
Taux maximum de baisse de pension	"Taux maximum de baisse de la pension accepté pour partir un an plus tôt" (question D53)	
Taux minimum de hausse de pension	"Taux minimum de hausse de la pension accepté pour partir un an plus tard que la date envisagée" (question D54)	
Pour équilibrer financièrement le système (dominante collective)	"Travailler quelques années supplémentaires et donc reporter l'arrêt d'activité afin de préserver l'équilibre financier du système" (question D51)	
	"Combien d'années supplémentaires au maximum" (question D52)	
Pour s'assurer un taux de remplacement "élevé", au moins égal à 80 % de dernier revenu d'activité (dominante droits personnels)	"Travailler plus longtemps afin de s'assurer un certain niveau de pension au moins égal à 80 % du revenu d'activité avant la retraite" (question D61)	"Hausse des cotisations à la charge de la personne en échange d'un taux de remplacement "élevé" (question D59)
	"Jusqu'à quel âge seriez-vous prêt(e) à travailler ?" (question D62)	
Stabilité de la pension		"Acceptation d'une stagnation du montant de la retraite (non revalorisation sur les prix) afin d'éviter une hausse des cotisations" (question D63)
Prélèvement obligatoire vs. prime d'assurance		"Perception d'une hausse des cotisations plutôt comme une diminution du revenu aujourd'hui ou plutôt comme une garantie de percevoir sa retraite plus tard" (question D57)

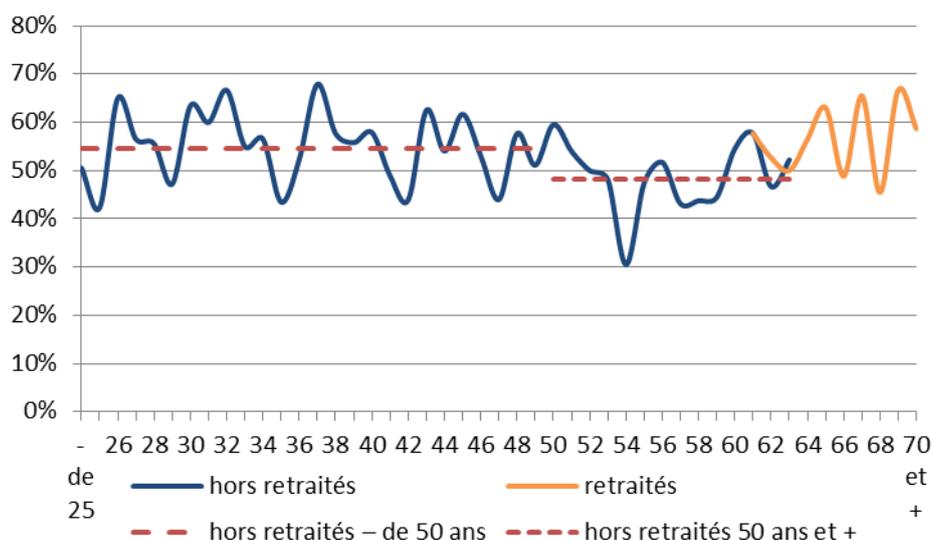
4.1.Scénarios d’allongement de la durée d’activité

S’agissant de la propension des Français à adhérer à une augmentation de la durée d’activité, plusieurs contreparties sont proposées : soit pour équilibrer financièrement le système, soit pour bénéficier d’un taux de remplacement « élevé ». Deux options complémentaires sont également examinées : quelle contrepartie financière est attendue ou prête à être cédée pour partir un an plus tard ou plus tôt ?

- **Allongement en contrepartie de l’équilibre financier du système**

Les Français sont 54 % (57 % pour les retraités et 52 % pour les seuls actifs) à être favorables à un report de leur départ afin d’assurer l’équilibre financier du système. Cette proportion varie selon les âges de la vie (graphique 9). Pour les seuls actifs, cette proportion tend à se réduire avec l’approche de la fin de carrière (54 % des moins de 50 ans y sont favorables contre 48 % des 50 ans et plus), pour augmenter de nouveau à partir de 62 ans. Cette augmentation pour les actifs plus âgés (au-delà de 62 ans) est probablement due au fait qu’il s’agit d’une catégorie de la population qui travaille effectivement plus longtemps (effet de sélection). En moyenne, les personnes en activité, disposées à travailler plus longtemps, le sont pour une durée moyenne de 3,3 années supplémentaires. Les personnes à la retraite, n’étant pas impactées par l’allongement, tendent également à être plus favorables à une telle mesure.

Graphique 9 : Proportion de personnes disposées à travailler plus longtemps pour équilibrer financièrement le système



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l’égard de la retraite, 2012.

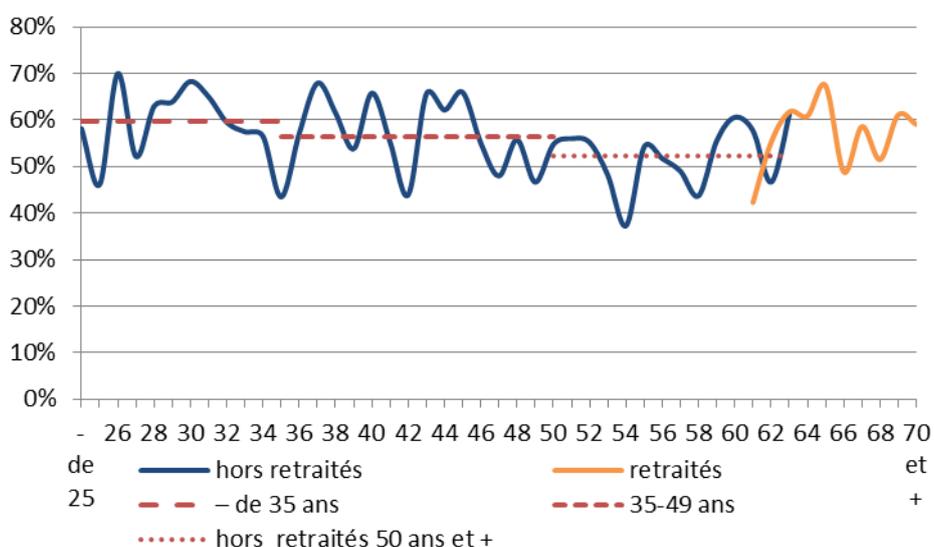
Lecture : 63 % des personnes âgées de 30 ans sont disposées à travailler quelques années supplémentaires pour pérenniser l’équilibre financier du système.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l’âge de 63 ans ; les 18 retraités de moins de 60 ans ne sont pas représentés.

- **Allongement pour bénéficier d'un taux de remplacement élevé**

Lorsque la contrepartie à l'allongement de la durée d'activité porte sur un taux de remplacement qui garantit un niveau de pension au moins égal à 80 % du dernier salaire plutôt que sur l'équilibre financier du système, la propension des individus disposés à travailler plus longtemps est de 56 % (proportion identique pour les seuls actifs) (graphique 10). La proportion de personnes disposées à travailler plus longtemps tend à se réduire pour les tranches d'âge plus proches de la retraite : 60 % des moins de 35 ans, 56 % des 35-49 ans contre 52 % des 50 ans et plus en activité.

Graphique 10 : Proportion des personnes disposées à travailler plus longtemps pour bénéficier d'un taux de remplacement « élevé »



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : 68 % des personnes âgées de 30 ans sont prêtes à travailler plus longtemps pour bénéficier d'un niveau de pension au moins égal à 80 % du dernier revenu d'activité.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l'âge de 63 ans ; les retraités de moins de 61 ans ne sont pas représentés.

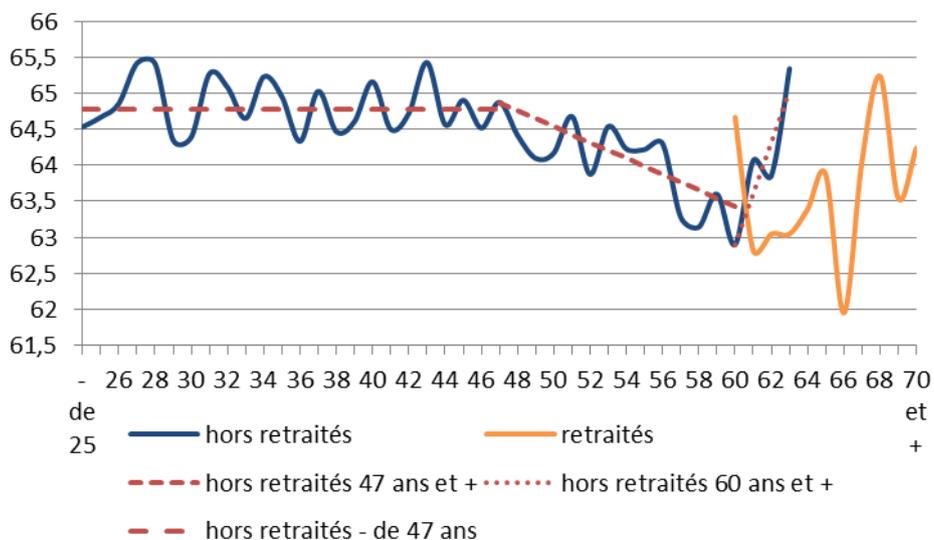
Dans l'ensemble, pour les personnes disposées ou qui auraient été disposées à travailler plus longtemps pour bénéficier d'un taux de remplacement « élevé », celles-ci sont prêtes à travailler en moyenne jusqu'à 64,3 ans (64,5 ans pour les actifs et 63,9 ans pour les retraités), soit environ 3,1 années en moyenne au-delà de l'âge légal de la retraite (2,8 ans pour les actifs et 3,9 ans pour les retraités)¹¹. L'âge de départ projeté (graphique 11) tend légèrement à diminuer avec l'approche de la retraite pour les personnes en activité qui ont entre 47 et 60 ans, puis augmenter au-delà pour les individus qui prolongent effectivement leur activité. En ce qui concerne le nombre d'années au-delà

¹¹ Pour ce scénario, la question portait sur l'âge jusqu'auquel les personnes étaient prêtes à travailler et non sur le nombre d'années supplémentaires que les répondants étaient disposés à travailler. Par conséquent, afin d'avoir une idée de l'allongement qui pourrait être induit dans le cadre de ce scénario, nous avons estimé le nombre d'années travaillées au-delà de l'âge légal de la retraite, c'est-à-dire l'écart entre l'âge projeté de départ et l'âge légal auquel sont soumis les différentes générations.

de l'âge légal durant lesquelles les Français seraient disposés à travailler (graphique 12), celui-ci se réduit avec l'approche de l'âge de départ en retraite. L'augmentation observée pour les actifs plus âgés s'explique par un effet de sélection des personnes qui prolongent leur activité.

Par conséquent, les Français semblent plutôt avoir accepté l'idée de devoir travailler plus longtemps, que ce soit pour équilibrer financièrement le système de retraite ou pour assurer leur propre niveau de pension.

Graphique 11 : Age moyen de départ accepté pour bénéficier d'un taux de remplacement « élevé »

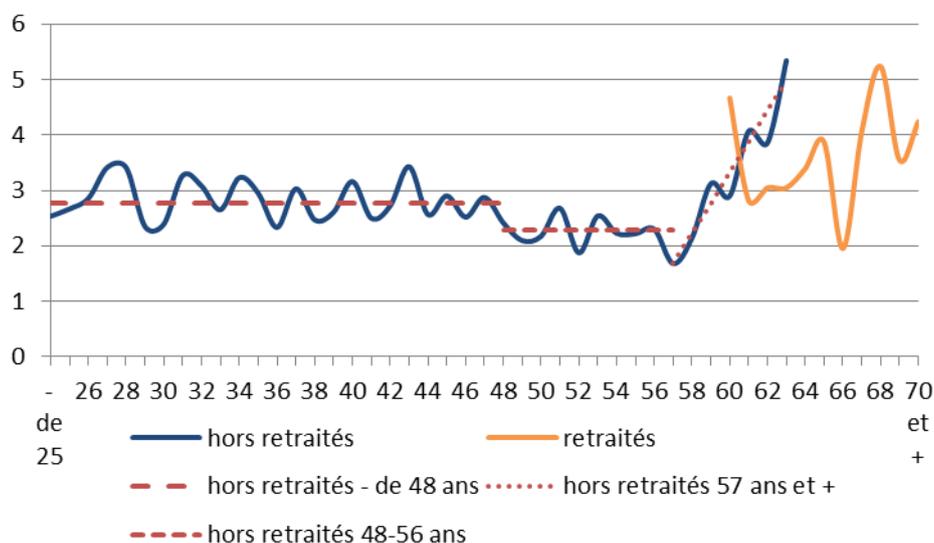


Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : les personnes âgées de 30 ans sont disposées à travailler en moyenne jusqu'à 64,4 ans pour bénéficier d'une pension au moins égale à 80 % du dernier revenu d'activité.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l'âge de 63 ans ; les retraités de moins de 60 ans ne sont pas représentés.

Graphique 12 : Nombre d'années d'activité au-delà de l'âge légal pour bénéficier d'un taux de remplacement élevé



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : les personnes âgées de 30 sont disposées à travailler en moyenne 2,4 années en plus pour bénéficier d'une pension au moins égale à 80 % du dernier revenu d'activité.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l'âge de 63 ans ; les retraités de moins de 60 ans ne sont pas représentés.

Des résultats similaires sont trouvés lorsque l'on interroge les personnes sur un âge maximal auquel ils seraient prêts à travailler pour permettre l'équilibre financier du système de retraite et non plus s'assurer un taux de remplacement élevé. Le nombre d'années d'activité au-delà de l'âge légal serait également de 3 années. Afin de ne pas alourdir cette note, nous avons choisi de ne pas reproduire les graphiques qui sont très proches des graphiques 10 à 12.

- **Baisse de pension acceptée pour partir un an plus tôt**

Deux questions complémentaires sont consacrées aux variations acceptées du niveau de pension en échange d'un départ en retraite un an plus tôt ou un an plus tard.

Dans l'ensemble, quel que soit l'âge, 41 % des personnes en activité ne sont pas prêtes à renoncer à une partie de leur pension pour partir un an plus tôt. Seulement 9 % des Français hors retraités sont prêts à renoncer à plus de 10 % de pension pour pouvoir anticiper leur départ d'un an, et un tiers à plus de 5 % (tableau 2.1). Plus l'âge augmente, moins les personnes sont disposées à renoncer à une part élevée de leur pension pour partir un an plus tôt. Ainsi, le taux moyen de baisse de la pension accepté est de 6,9 % pour les moins de 35 ans, contre 6,3 % pour les 35-49 ans, 4 % pour les 50 ans et plus en activité (graphique 13). Autrement dit, plus une personne se rapproche de l'âge de départ en retraite et moins elle est disposée à renoncer à un montant important de sa pension pour partir un an plus tôt. Pour les 55-60 ans, 54 % d'entre eux ne seraient pas prêts à accepter de baisse de leur future pension pour anticiper leur départ à la retraite (tableau 2.2).

Tableau 2.1 : Taux maximum de baisse de la pension pour partir un an plus tôt – toute la population active (% cumulés)

Niveau maximum de baisse de pension	aucune baisse	1%	2%	3%	4%	5%	6 à 9%	10%	+ de 10%
% prêts à avancer d'un an le départ (cumulé)	100,0%	59,2%	56,5%	52,7%	50,7%	50,2%	33,3%	32,5%	8,8%

Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : 59,1 % des personnes interrogées en activité sont prêtes à renoncer au maximum à 1 % de leur pension pour pouvoir partir un an plus tôt.

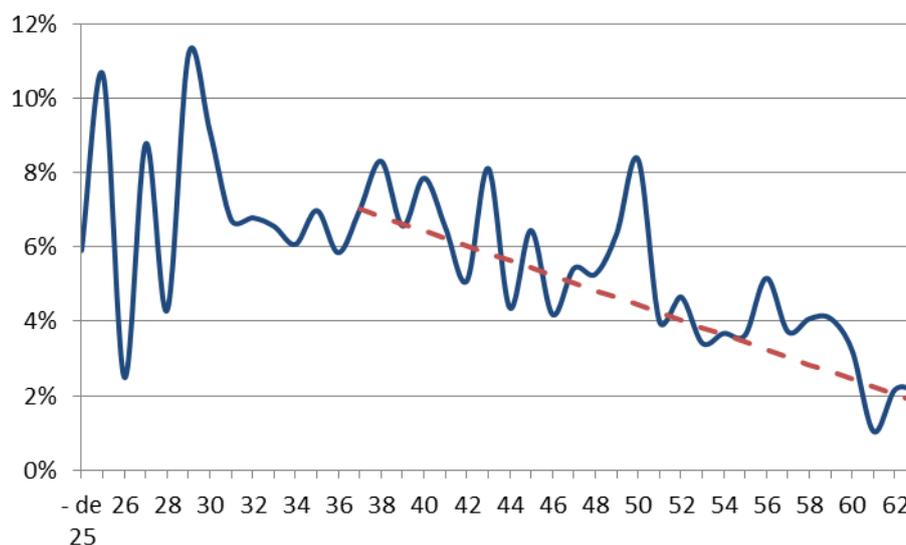
Tableau 2.2 : Taux maximum de baisse de la pension pour partir un an plus tôt – 55 à 60 ans actifs (% cumulés)

Niveau maximum de baisse de pension	aucune baisse	1%	2%	3%	4%	5%	6 à 9%	10%	+ de 10%
% prêts à avancer d'un an le départ (cumulé)	100,0%	46,0%	44,5%	41,9%	38,9%	38,5%	27,2%	25,7%	6,0%

Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : 46 % des personnes de 55 à 60 ans sont prêtes à renoncer au maximum à 1 % de leur pension pour pouvoir partir un an plus tôt.

Graphique 13 : Taux moyen de baisse maximum de la pension pour partir un an plus tôt (hors retraités)



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : les personnes âgées de 60 ans sont disposées à travailler un an de moins pour une baisse de leur pension maximum de 3,2 % en moyenne.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l'âge de 63 ans.

- **Hausse de pension demandée pour partir un an plus tard**

Concernant le report du départ d'un an, à l'exclusion des retraités, 9 % des personnes seraient prêtes à travailler un an de plus sans augmentation de leur pension. Un quart des Français accepteraient de prolonger d'une année pour une hausse de 5 % minimum. 41 % souhaiteraient une hausse de pension supérieure à 10 %, et même presque 18 % une hausse supérieure à 20 % (tableau 3.1).

Comme dans le cas du taux maximum de baisse de pension accepté pour partir un an plus tôt, le taux minimum de hausse de pension souhaité pour travailler une année de plus diminue également avec l'âge (graphique 14 et tableau 3.2). Ainsi, ce taux est de 18,4 % en moyenne pour les moins de 35 ans, de 17,4 % pour les 35-49 ans et de 10,1 % pour les 50 ans et plus hors retraités. Concernant plus précisément les personnes proches de la retraite¹², il est en moyenne de 14 % pour les 58 et 59 ans, de 9 % pour les 60 ans et d'un peu moins de 8 % pour les 61 ans. Par conséquent, les personnes plus proches de la retraite sont davantage disposées à travailler un an de plus que les personnes qui ont encore de nombreuses années de travail à effectuer¹³.

Par ailleurs, ce taux de hausse de pension souhaité par les personnes en fin de carrière pour travailler une année supplémentaire est à rapprocher de la surcote de 5 %. Il tendrait à diminuer avec l'approche du départ et la proportion de personnes acceptant de prolonger pour 5 % de surcote augmente. Ainsi, pour les 55-60 ans, le taux attendu serait de 15 % alors qu'il passerait à 12 % pour les 59-60 ans. Si un quart des 55-60 ans serait prêt à travailler une année supplémentaire pour une augmentation minimum de 5 % de leur pension, ils seraient un sur trois parmi les 59-60 ans. Ces résultats sont à comparer à ceux obtenus dans le cadre de l'enquête *Motivations de départ*.

Tableau 3.1 : Taux minimum de hausse de la pension pour partir un an plus tard – toute la population active (% cumulés)

Niveau minimum de hausse de pension	0%	1%	2%	3%	4%	5%	10%	15%	20%	+ de 20%
% prêts à reporter d'un an le départ (cumulé)	8,9%	10,1%	11,6%	12,8%	13,2%	25,3%	59,2%	64,2%	82,1%	100,0%

Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : 10,1 % des personnes interrogées en activité sont prêtes à reporter d'un an leur départ en contrepartie d'une hausse minimum de 1 % de leur pension.

Tableau 3.2 : Taux minimum de hausse de la pension pour partir un an plus tard – 55 à 60 ans actifs (% cumulés)

Niveau minimum de hausse de pension	0%	1%	2%	3%	4%	5%	10%	15%	20%	+ de 20%
% prêts à reporter d'un an le départ (cumulé)	12,6%	14,2%	15,4%	17,4%	17,8%	26,5%	64,4%	68,4%	85,8%	100,0%

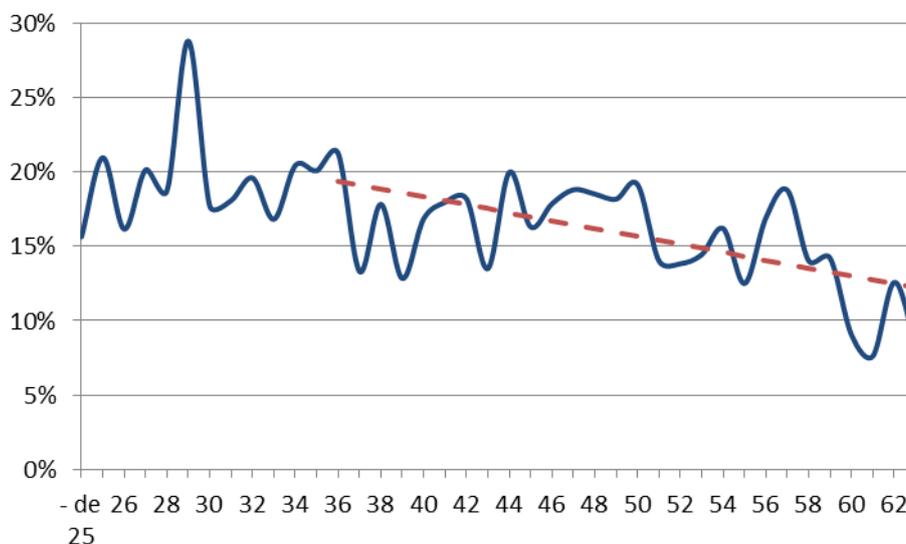
Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : 14,2 % des personnes âgées de 55 à 60 ans en activité sont prêtes à reporter d'un an leur départ en contrepartie d'une hausse minimum de 1 % de leur pension.

¹² Sont prises en compte ici toutes les personnes qui ne sont pas à la retraite, qu'elles soient actives ou non.

¹³ Ce résultat rejoint la notion économique d'arbitrage travail-loisir ; pour plus de détails sur la question, voir notamment James Heckman (1976), Didier Blanchet et Fabien Toutlemonde (2008) ou Luc Arrondel et André Masson (2011).

Graphique 14 : Taux moyen de hausse minimum de la pension pour partir un an plus tard (hors retraités)



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : les personnes âgées de 60 ans sont disposées à travailler un an de plus pour une hausse minimum de leur pension de 9 % en moyenne.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l'âge de 63 ans.

4.2. Scénarios d'augmentation des cotisations

Selon la même logique que pour l'allongement de la durée d'activité, une série de questions sur l'acceptabilité d'une hausse des cotisations est proposée en échange de contreparties différentes :

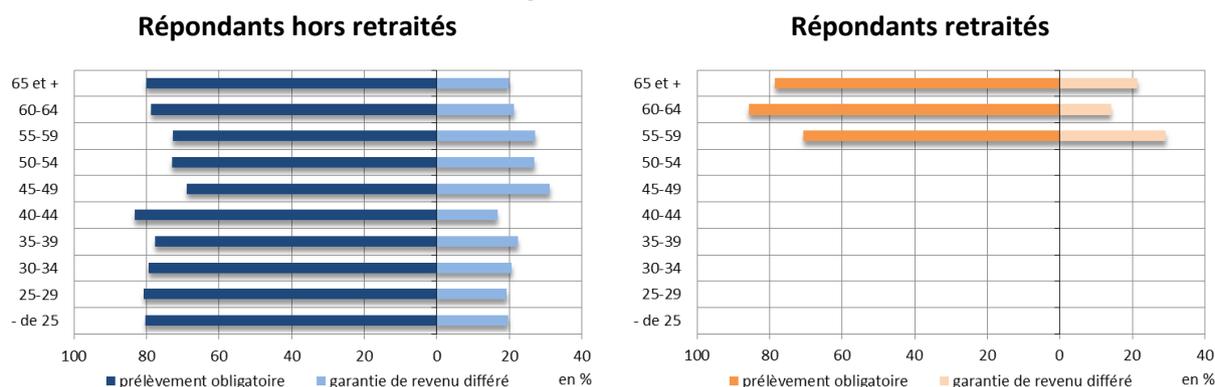
- la perception d'une hausse de pension plutôt comme une garantie de revenu différé ou comme une diminution du revenu immédiat,
- la hausse des cotisations afin de bénéficier d'un taux de remplacement élevé (au moins 80 % du dernier revenu d'activité),
- la limitation de la hausse des cotisations en échange d'une moindre revalorisation des pensions.

- **Hausse des cotisations perçue comme un prélèvement obligatoire ou comme une garantie de revenu différé**

77 % des répondants (graphique 15.1) perçoivent une hausse des cotisations pour la retraite prélevée sur leurs revenus davantage comme « une charge supplémentaire aujourd'hui qui vient diminuer leur revenu » que comme « une garantie de percevoir plus tard la retraite à laquelle ils ont droit ». En d'autres termes, la hausse des cotisations, quel que soit l'âge, est très largement perçue comme un prélèvement obligatoire plutôt que comme une garantie de revenu différé (Pestieau, 2003). Par conséquent, soit les personnes interrogées ont des difficultés à se projeter à un horizon de moyen et long terme, soit elles ont une forte préférence pour le présent. Elles tendent à rechercher une garantie de leur revenu aujourd'hui et à maintenir leur pouvoir d'achat plutôt que d'adopter un comportement d'assurance sur le futur.

Toutefois, de façon relative, les actifs en deuxième partie de carrière (entre 45 et 55 ans par rapport aux personnes plus jeunes ou plus âgées), semblent percevoir un peu plus la hausse des cotisations comme une assurance en faveur d'un revenu différé que comme un prélèvement obligatoire¹⁴ (graphique 15.2). Ainsi, 20 % des moins de 45 ans considèrent cette hausse comme une garantie pour le futur, contre 30 % des 45-55 ans et 22 % des 56 ans et plus actifs. Cette proportion est de 21 % pour les retraités.

Graphique 15.1 : Hausse des cotisations perçue plutôt comme un prélèvement obligatoire ou comme une garantie de revenu différé



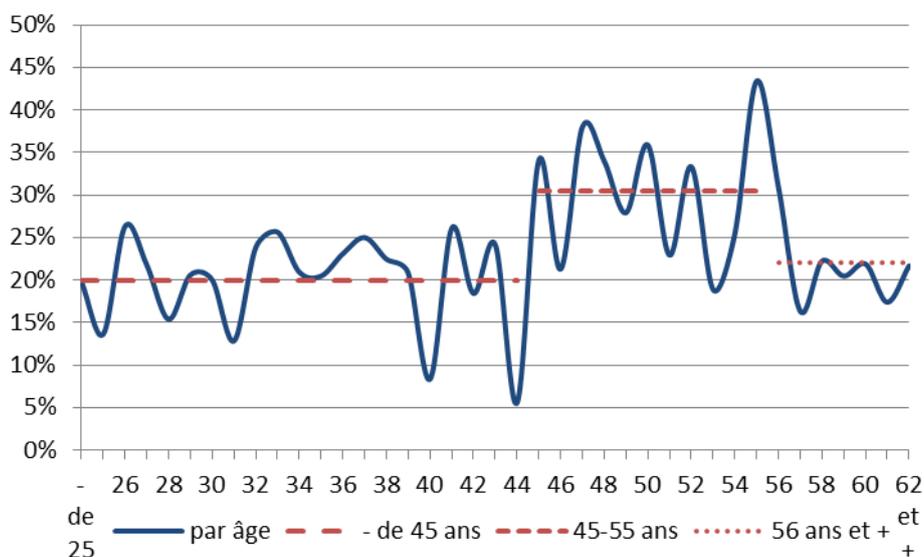
Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : 21 % des personnes âgées de 60 à 64 ans en activité perçoivent une hausse des cotisations plutôt comme une garantie de percevoir une retraite plus tard contre 79 % plutôt comme une réduction immédiate du revenu (graphique de gauche) ; pour les personnes retraitées âgées de 60 à 64 ans, ces taux sont respectivement de 17 % et 83% (graphique de droite).

Note : les personnes à la retraite de moins de 55 ans ne sont pas intégrées au graphique de droite.

¹⁴ Pour plus de détails, voir les travaux économiques sur la préférence pour le présent, notamment Arrondel et Masson (2011).

Graphique 15.2 : Proportion des personnes considérant une hausse des cotisations plutôt comme une garantie de revenu différé (hors retraités)



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l’égard de la retraite, 2012.

Lecture : 20 % des personnes âgées de 30 ans considèrent une hausse des cotisations plutôt comme une garantie de revenu différé.

Note : les personnes en activités de 62 ans et plus sont regroupées dans le graphique.

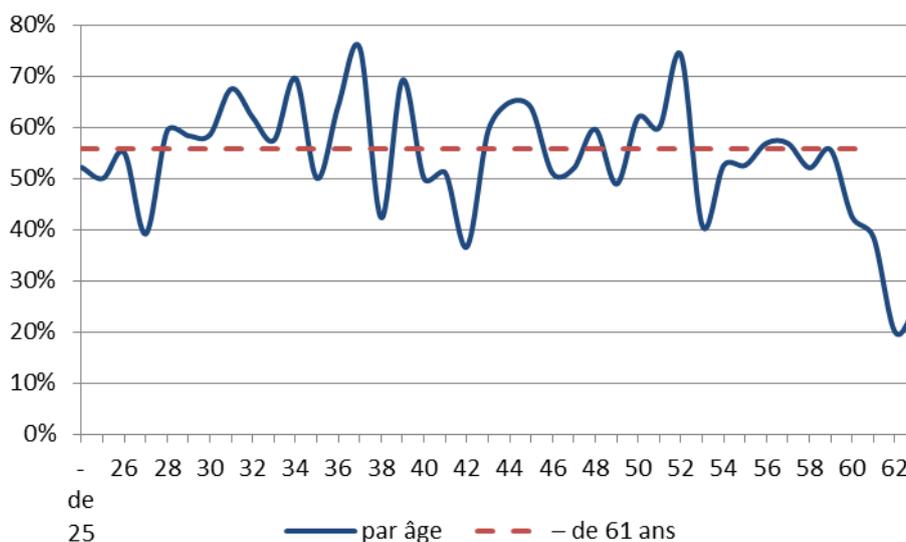
- **Hausse des cotisations pour bénéficier d’un taux de remplacement élevé**

Sans changement de durée d’activité, 54 % des personnes en âge de travailler¹⁵ (graphique 16) sont favorables à une augmentation des cotisations à leur charge au cours de leur vie active en échange d’un taux de remplacement « élevé » (au moins 80 % du revenu d’activité avant la retraite). Ainsi, lorsque la contrepartie constitue une assurance d’un certain niveau de droit personnel, l’adhésion à une hausse des cotisations est proche de celle de l’allongement de la durée d’activité (56 %). A l’exclusion des personnes en activité de plus de 61 ans¹⁶, il n’y a pas de différence significative d’adhésion à ce scénario selon l’âge.

¹⁵ La question de l’acceptation d’une augmentation des cotisations à la charge du répondant en échange d’un taux de remplacement « élevé » n’était pas posée aux personnes à la retraite.

¹⁶ Les personnes de plus de 61 ans ont moins répondu à la question. Par ailleurs, les conserver aurait probablement conduit à un effet de sélection : on peut supposer que parmi les personnes en activité de 60 ans et plus, certaines ont effectivement prolongé leur emploi dans le but de bénéficier d’un taux de remplacement élevé.

Graphique 16 : Proportion des répondants acceptant une hausse des cotisations pour bénéficier d'un taux de remplacement élevé (hors retraités)



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : 59 % des personnes âgées de 30 ans sont disposées à accepter une hausse des cotisations pour bénéficier d'une pension au moins égale à 80 % du dernier revenu d'activité.

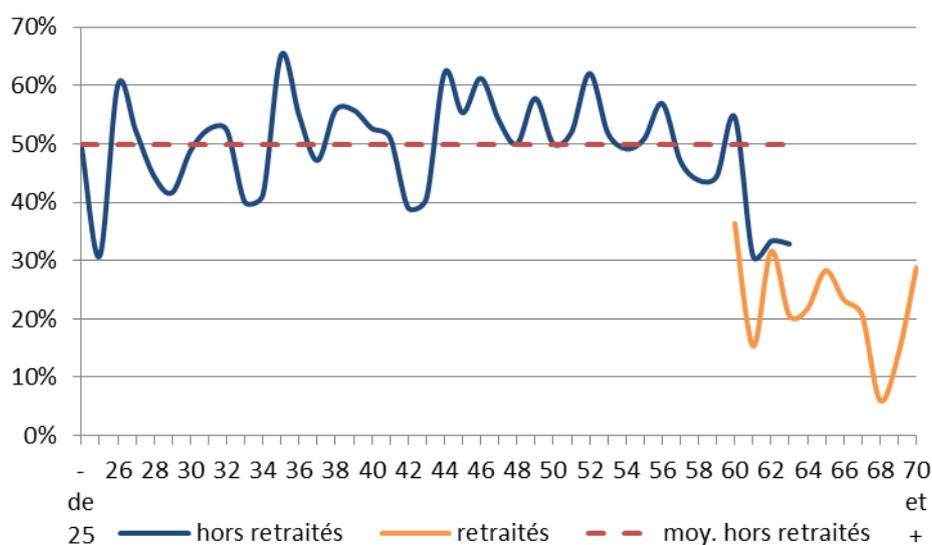
Note : les personnes en activités de plus de 63 ans ne sont pas intégrées au graphique.

- **Stabilité des cotisations en contrepartie de la baisse relative de la pension**

Un scénario alternatif à la hausse des cotisations est proposé aux personnes interrogées : savoir s'ils accepteraient « une stagnation du montant de leur retraite future (ou actuelle pour les retraités) afin d'éviter une hausse des cotisations sur les revenus d'activité ».

Si dans l'ensemble une minorité de Français (42 %) est favorable à cette proposition, la moitié des non retraités y adhèreraient (graphique 17), sans différence significative d'âge. Quant aux retraités, qui subiraient la stagnation du montant de leur retraite sans bénéficier de la stabilité des cotisations, ils y sont très majoritairement défavorables.

Graphique 17 : Stabilité du montant de la pension en échange d'une stagnation des cotisations



Source : enquête Caisse des Dépôts – attentes et perception des Français à l'égard de la retraite, 2012.

Lecture : 49 % des personnes âgées de 30 ans sont favorables à une stagnation du montant de leur retraite afin d'éviter une hausse des cotisations.

Note : les personnes en activité de 63 ans et plus sont regroupées à l'âge de 63 ans ; les retraités de moins de 60 ans ne sont pas représentés.

5. Conclusion

Les personnes à la retraite tendent à être moins inquiètes quant à l'avenir du système et quant à leurs propres droits. Toutefois, les jeunes n'ont pas un niveau d'inquiétude significativement différent de leurs aînés : le niveau d'inquiétude général vis-à-vis du système ne baisse qu'à l'approche du départ et celui concernant les droits à la retraite ne diminue qu'à partir de la seconde partie de carrière.

Lorsque l'on compare les mesures que préféreraient les Français et les évolutions qu'ils anticipent, ces derniers seraient davantage disposés à soutenir un allongement de la durée d'activité et/ou une élévation de l'âge de départ, et très peu se disent favorables à une diminution ou une non-revalorisation des pensions. Mais ils anticipent presque autant une hausse des cotisations ou une baisse des pensions.

Enfin, lorsque l'on examine différentes contreparties à l'allongement de la carrière ou à la hausse des cotisations, il semblerait que les Français perçoivent une hausse des cotisations plutôt comme une baisse de leur revenu immédiat que comme la garantie d'un revenu futur à la retraite. Dans le cadre de cette étude, soit ils auraient des difficultés à se projeter à un horizon de moyen et long terme, soit ils auraient une forte préférence pour le présent en privilégiant plutôt une recherche de garantie de leur pouvoir d'achat actuel. Ils seraient toutefois disposés à supporter une hausse des cotisations si la contrepartie se traduisait par un niveau de droits à la retraite plus élevé. En outre, la moitié des Français en activité serait plutôt favorables à une stagnation du montant des pensions (non indexation sur les prix) dès lors que la contrepartie serait une hausse des cotisations. Ainsi, l'allongement de la durée d'activité serait le paramètre que les Français seraient plus disposés à soutenir, soit parce qu'ils l'acceptent, soit parce qu'ils y sont résignés. En d'autres termes, ils seraient

prêts à travailler plus longtemps, que ce soit pour des raisons plus collectives afin d'assurer l'équilibre financier du système ou plus personnelles afin de bénéficier d'un taux de remplacement élevé.

En termes d'âge, les personnes plus proches de la retraite sembleraient un peu moins inquiètes à l'égard des évolutions du système et à l'égard de leurs propres droits à pension. Ils seraient également un peu moins favorables à l'allongement de la durée d'activité, que ce soit pour équilibrer financièrement le système ou pour bénéficier d'un taux de remplacement élevé. Toutefois, ils seraient davantage disposés à retarder leur départ d'une année en échange d'une plus faible hausse de pension. S'agissant de la variation des cotisations, les proportions d'acceptation par âge ne sont pas sensiblement différentes.

Toutefois, il est nécessaire de prendre ces résultats avec prudence car l'ensemble des mesures possibles et l'ensemble des contreparties n'ont pas été envisagées dans l'enquête, même si les réponses aux questions traitées dans le cadre de cette étude sont plutôt convergentes et les résultats obtenus robustes au regard des tests statistiques effectués.

Au-delà de ces résultats et de ceux présentés dans *QR&S* n°2, le programme de recherche a pour objectif d'exploiter plus avant les réponses à l'enquête de la Caisse des Dépôts ***attentes et perception des Français à l'égard de la retraite***. Ainsi, les questions sur les anticipations de montant des pensions nécessitent-elles un travail important sur les niveaux d'information des individus, leurs projections de carrière et de revenu, leurs anticipations d'espérance de vie, leurs anticipations d'évolution du système de retraite et leurs capacités de projection. Ce sujet est donc lié aux notions de rationalité, d'information et à de possibles incohérences temporelles qui font l'objet d'un travail en cours en collaboration entre la Caisse des Dépôts, Luc Arrondel et André Masson (CNRS-PSE) et Hector Calvo (Université de Southampton) et qui donnera lieu ultérieurement à une publication de la Caisse des Dépôts.

Bibliographie

Arrondel, L., A. Masson et L. Soulat (2013), « Les Français et leur retraite : connaissance, inquiétude et attachement », *Questions retraite et solidarité – Les études*, n°2, Janvier.

Arrondel, L. et A. Masson (2011), « *L'épargne dans un monde en crise : ce qui a changé* », Paris, Editions rue d'Ulm.

Blanchet, D. et F. Toutlemonde (2008), « Evolutions démographiques et déformation du cycle de la vie active : quelles relations ? », document de travail de l'INSEE, série des documents de travail de la Direction des Etudes et Synthèses Economiques, G2008/05.

Conseil d'orientation des retraites (2012), *Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060*, 11^{ième} rapport, 19 décembre.

Heckman, J. J. (1976), « A Life-cycle Model of Earnings, Learning and Consumption », *The Journal of Political Economy*, 84(4).

Pestieau, P. (2003), « La privatisation des retraites », in « *Epargne, assurance vie et retraite* », L. Arrondel éd., Economica, chapitre 8.

Annexe 1 : Tableau de synthèse sur les questions portant sur les probabilités d'anticipation d'une augmentation de l'âge légal de départ à la retraite

Questions	Effets
Quelle est la probabilité (de 0 à 100) pour que l'âge de départ à la retraite augmente, au-delà de 62 ans, d'ici... ? (question D55)	
d'ici 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - probabilité de 45,5 % en moyenne (toute la population) - probabilité de 44,5 % en moyenne (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité d'anticipation d'un recul de l'âge légal tend être plus élevée pour les actifs de plus de 47 ans Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité diminue avec une bonne connaissance du système et une bonne connaissance des droits - la probabilité augmente pour les femmes
d'ici 10 ans	<ul style="list-style-type: none"> - probabilité de 59 % en moyenne (toute la population) - probabilité de 60 % en moyenne (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité n'est pas significativement différente par âge (toute la population) - la probabilité d'anticipation d'un recul de l'âge légal tend être plus élevée pour les actifs de plus de 46 ans Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité augmente avec une bonne connaissance du système
d'ici le départ en retraite (pour les personnes interrogées qui ne sont pas à la retraite)	<ul style="list-style-type: none"> - probabilité de 62 % en moyenne (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité diminue avec l'âge pour les actifs de plus de 44 ans Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité augmente avec une bonne connaissance du système
Quelle est la probabilité (de 0 à 100) pour que l'âge de départ à la retraite augmente d'ici 10 ans de la manière suivante... ? (question D56)	
augmente de 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> - probabilité de 58 % en moyenne (toute la population) - probabilité de 62 % en moyenne (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité n'est pas significativement différente par âge Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité augmente avec une bonne connaissance du système
augmente de 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - probabilité de 45 % en moyenne (toute la population) - probabilité de 45 % en moyenne (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité n'est pas significativement différente par âge Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - la probabilité diminue avec une bonne connaissance des droits - la probabilité augmente pour les femmes

Annexe 2 : Tableau de synthèse sur la variation de la durée d'activité suivant plusieurs scénarios

Paramètre	Contrepartie	Question	Effets
Allongement de la durée d'activité	Equilibre financier du système acceptation	D51	<ul style="list-style-type: none"> - 54 % favorables (toute la population) - 52 % favorables (population active : hors retraités) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - diminution de l'adhésion avec l'âge pour toute la population - diminution progressive à partir de la trentaine puis augmentation à partir de 62 ans pour les actifs Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - diminution avec le niveau d'étude, avec l'augmentation du niveau de patrimoine
	Equilibre financier du système durée d'allongement	D52	<ul style="list-style-type: none"> - 1,9 ans d'allongement moyen (toute la population) - 1,7 ans d'allongement moyen (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - augmentation avec l'âge pour toute la population - pour les actifs : diminution en seconde partie de carrière (46-55 ans) puis augmentation en troisième partie de carrière (55 ans et +) Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - réduction avec une bonne connaissance des droits
Allongement de la durée d'activité	Pension élevée (80 %) acceptation	D61	<ul style="list-style-type: none"> - 56 % favorables (toute la population) - 56 % favorables (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - pas d'effet significatif d'âge pour toute la population - diminution pour les classes d'âges 35-49 ans et 50 ans et + actifs Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - augmentation avec une bonne connaissance du système - augmente pour les indépendants, diminution pour les fonctionnaires - augmentation pour les ouvriers, diminution pour les professions libérales
	Pension élevée (80 %) durée d'allongement	D62	<ul style="list-style-type: none"> - 3,1 ans d'allongement moyen (toute la population) - 2,8 ans d'allongement moyen (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - augmentation avec l'âge pour toute la population - pour les actifs : augmentation de la durée pour les 53 ans et plus Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - diminution avec une bonne connaissance des droits - diminution pour les fonctionnaires et les ouvriers - augmentation avec le niveau d'études

Paramètre	Contrepartie	Question	Effets
Diminution de la durée d'activité d'un an	Taux maximum de baisse de pension	D53	<ul style="list-style-type: none"> - 4,5 % de baisse en moyenne (toute la population) - 5,7 % de baisse en moyenne (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - diminution avec l'âge pour toute la population - pour les actifs : diminution avec l'âge Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - diminution avec une bonne connaissance du système et une bonne connaissance des droits - diminution pour les fonctionnaires
Augmentation de la durée d'activité d'un an	Taux minimum de hausse de pension	D54	<ul style="list-style-type: none"> - 14,6 % de hausse en moyenne (toute la population) - 16,6 % de baisse en moyenne (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - diminution avec l'âge pour toute la population - pour les actifs : diminution avec l'âge Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - diminution avec une bonne connaissance du système et une bonne connaissance des droits - augmentation pour les employés et les ouvriers - diminution pour les fonctionnaires et personnes pas en emploi

Annexe 3 : Tableau de synthèse sur la variation des cotisations suivant plusieurs scénarios

Paramètre	Contrepartie	Question	Effets
Hausse des cotisations	garantie de revenu différé vs. baisse du revenu immédiat	D57	<ul style="list-style-type: none"> - 23 % comme une garantie de revenu différé contre 77% comme une perte de revenu immédiat (toute la population) - 24 % comme une garantie de revenu différé (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - pas d'effet d'âge significatif pour toute la population - augmentation de la perception d'une continuité de revenu avec l'âge pour les actifs ; les actifs de 32 ans et plus ont une probabilité plus forte de percevoir la hausse des cotisations comme une garantie de revenu futur que les moins de 32 ans Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la perception de continuité diminution de revenu pour les indépendants et pour les hauts niveaux de patrimoine (4ème quartile)
Hausse des cotisations hors population des retraités	Pension élevée (80 %) acceptation	D59	<ul style="list-style-type: none"> - 54 % acceptent (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - diminution avec l'âge pour les actifs ; l'adhésion est plus faible pour les 53 ans et + Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - augmentation avec une bonne connaissance du système et une bonne connaissance des droits - diminution pour les professions libérales - augmentation pour les ouvriers - augmentation avec le revenu et avec la détention d'un patrimoine
Stabilité des cotisations	Baisse relative de la pension acceptation (toute la population)	D63	<ul style="list-style-type: none"> - 42 % acceptent (toute la population) - 50 % acceptent (population active) Effet âge : <ul style="list-style-type: none"> - diminution avec l'âge pour toute la population ; les retraités ont une probabilité d'accepter plus faible - pas de différence significative d'âge pour les actifs Autres effets : <ul style="list-style-type: none"> - augmentation avec une bonne connaissance du système - augmentation avec le revenu et avec la détention d'un patrimoine